

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Prix, le 10 juin 2011

Suite à l'enquête publique concernant le relèvement de 300 mètres des derniers paliers avant atterrissage des avions à Roissy CDG, la Commission Consultative de l'Environnement de Roissy Charles de Gaulle a voté le 9 juin en faveur de ce relèvement dans la plus grande confusion. L'ordre du jour de cette CCE n'avait pas été envoyé aux participants, le compte-rendu de la réunion précédente du 12 mai a été envoyé par courriel 2 jours avant la tenue de la réunion. Mais plus grave encore, les délibérations sur lesquels les participants avaient à se prononcer n'avaient pas été joints à la convocation.

**En séance, la DGAC a annoncé que le relèvement ne serait pas appliqué en octobre 2011 pour tous les atterrissages, mais uniquement pour ceux qui se font en configuration face à l'ouest** (départements concernés : 02, 60 et 77)

**La DGAC reporte donc le relèvement pour tous les atterrissages en configuration face à l'est à plus tard afin de régler le problème aux alentours de Conflans-Sainte-Honorine.**

C'est un vrai problème alors que beaucoup d'atterrissages se font face à l'est et que cette configuration concerne plus de 90% de la population survolée (départements concernés : 60, 78 et 95).

Les participants qui avaient donné un avis défavorable au relèvement lors de l'enquête publique étaient satisfaits de ce report et ont donc été tentés de voter pour. Par ailleurs, ceux qui souhaitaient le relèvement, ne voulaient pas du report, ont été tentés de voter contre.

Donc une vraie cacophonie couronnée par l'intervention d'un contrôleur aérien qui a expliqué que la proposition de la DGAC est impossible à appliquer car, pour des raisons de sécurité aérienne, les deux relèvements doivent se faire simultanément dans les 2 configurations. Résultat : une majorité d'élus ont voté pour le relèvement afin que le travail continue et, une majorité d'associations, lassées des manœuvres de la DGAC pour tenter de les diviser, se sont abstenues.

### Les Elus signataires et l'association ADVOCNAR :

- **souhaitent que ce relèvement se fasse dès octobre 2011, comme cela avait été annoncé**, ce qui permettra à la DGAC d'effectuer des mesures de bruit aux endroits stratégiques aux abords de Conflans-Sainte-Honorine avant et après le relèvement, de matérialiser de façon objective les nuisances et d'y apporter les solutions adéquates
- **regrettent que la DGAC rejette le deuxième point de la réserve** (suppression des vols de nuit entre 22h et 7h) au motif que cette question n'a pas de rapport avec le relèvement. Or si les commissaires enquêteurs ont pris la peine de citer cette réserve, c'est que les habitants consultés ont exprimé leur exaspération contre les vols nocturnes, et estimé que la réduction des vols nocturnes apporterait un gain plus important que le relèvement,
- **rappellent que la descente continue** demandée par les élus et les associations depuis de nombreuses années est la mesure à étudier pour relever les trajectoires à l'arrivée et qu'elle n'a pas les inconvénients du projet présenté,
- **expriment leur accord sur le relèvement de 300 mètres** en la considérant comme une étape intermédiaire vers la descente continue, objectif à atteindre à terme.

Les signataires :

Jean-Pierre Enjalbert, maire de Saint-Prix et Conseiller général du Val d'Oise  
Jean-Pierre Blazy, maire de Gonesse et Président de l'Association Ville et Aéroport  
Anne Gellé, adjointe au maire d'Argenteuil  
Eric Dubertrand, élu de Saint-Leu-la-Forêt et Conseiller régional IDF  
Patric Kruissel Président de l'ADVOCNAR 06 08 04 28 25